



Vendredi 30 novembre 2018

La ville de Marseille offre des solutions de relogement aux habitants titrés du bâtiment A du Parc Corot

A la suite de l'arrêté d'insécurité imminente des équipements communs pris par le maire de Marseille vendredi 23 novembre 2018, concernant le bâtiment A du Parc Corot, la ville de Marseille propose des solutions de relogements aux habitants titrés.

D'ores et déjà, entre le 29 novembre et le 4 décembre, 18 ménages titrés sur les 31 du bâtiment, auront ainsi bénéficié d'un déménagement et d'un relogement grâce, notamment, au soutien des bailleurs sociaux.

Consciente des enjeux de ce dossier emblématique de la lutte contre l'éradication de l'habitat indigne, qui constitue le premier acte du Plan Initiative Copropriétés, la ville de Marseille met ainsi en place un dispositif pleinement efficace.

L'ensemble des habitants non titrés présents dans le bâtiment devront être pris en charge par les services de l'État.